CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
		02 – ALENÇON-1				14	1	0008	Rue Ampère, Rue Cazault (du n°118 au n°166 et du n°139 au n°197), Rue Demées, Rue Denis Papin, Rue Eiffel, Place du Général de Gaulle (du n°2 au n°26 et du n°28 au n°38), Rue Lazare Carnot, Rue Lemaître, Boulevard Lenoir Dufresne, Rue Odolant Desnos, Avenue de Quakenbruck (du n°1 au n°11 et du n°2 au n°68), Avenue du Président Wilson, Rue du Puits au Verrier (du n°2 au n°54), Impasse du Puits au Verrier, Rue de la Pyramide, Rue du 14ème Hussards, Avenue de Basingstoke (du n°1 au n°117 et du n°2 au n°146), Sente des quatorze, Boulevard de Strasbourg, Rue du 31ème R.I.T., Rue Charles Gounod, Rue Colonel de Hauteclocque, Rue Frédéric Chopin, Rue J. Philippe Rameau, " Les Jardins de l'Hippodrome "	Théatre – 2 avenue de Basingstoke		
							1	0009	Rue Ambroise Paré, Rue Bernard Palissy, Rue du Docteur Calmette, Rue de Cerisé (du n°1 au n° 43), Rue des Cheminots, Impasse des Cheminots, Rue Claude Bernard, Rue du Docteur Laënnec, Rue du Docteur Roux, Rue Edouard Branly, Rue Gay Lussac, Rue Henri Becquerel, Rue Pierre et Marie Curie (du n° 1 au n°47, du n°2 au n°74, du n°49 au n°59 et du n°76 au n°92), Place du Point du Jour, Rue des réservoirs, Rue de Verdun (du n°1 au n°99, du n°2 au n°36 et du n°38 au n°80), Rue Résistance Fer, Passage Briant, Impasse des Garennes, Allée Urbain le Verrier, Rue Marcel Hébert	Groupe Scolaire du Point du jour Primaire – Rue Claude Bernard		
							1	0010	Rue Bienvenue, Avenue Chanteloup, Rue Fernand Forest, Rue Géo André, Rue Jacques Conté, Rue Jean Bouin, Avenue de Quakenbruck (du n°13 au n°79, du n°70 au n°144, du n°81 au n°107 et du n°146 au n°156), Rue Perronet, Rue Pierre de Coubertin, Rue de Vicques (du n°1 au n°47, du n°2 au n°64, du n°49 au n°61 et du n°66 au n°84), Rue Jules Ladoumègue	Centre social de Courteille – Rue Edouard Branly		
							1	0011	Rue Clément Ader, Impasse Clément Ader, Rue Georges Guynemer, Rue Hélène Boucher, Allée Hélène Boucher, Allée Jean Mermoz, Rue Jean Mermoz, Rue Louis Blériot, Rue Louis Bréguet, Impasse Louis Bréguet, Rue René Fonck, Rue Saint Exupéry, Passage Saint Exupéry, Allée Saint Exupéry	Groupe scolaire du Point du jour Maternelle – Rue Claude Bernard		
							1	0012	Rue Charles de Foucauld, Rue du Commandant Charcot, Rue des Frères Montgolfier, Rue Henri Guillaumet, Rue Jules Verne, Rue Jules Védrines, Rue Maryse Bastie, Rue Nungesser et Coli, Avenue de Quakenbruck (du n°158 au n°180), Rue Pelletier Doisy, Rue Roland Garros, Rue des Sainfoins (du n°1 au n°67 et du n°2 au n°58), Allée C. de la Salle, Allée Jacques Cartier, Allée René Caillié, Rue Samuel de Champlain, Rue Savorgnan de Brazza, Impasse des frères voisins, Allée des caravelles, Allée des Goëlettes, Rue Alain Gerbault, Allée Samuel de Champlain, Rue Lucien Lobjoit, Rue Hippolyte Prout, Rue François Goavec	Ecole Albert Camus – Allée Samuel de Champlain		
							1	0013	Cour Boisselière, Rue Bouet, Rue de Cerisé (du n°2 au n°80, du n°45 au n° 69, du n°71 au n°153 et du n°82 au n°168), Impasse de Cerisé, Rue du Chevain, Rue de l'Église, Impasse Grande Cour, Rue de l'Homel, Rue Lhôtellier, Rue Marchand Saillant (du n°1 au n°47, du n°2 au n°50, du n°49 au n°97 et du n°52 au n°108), Rue Santos Dumont, Rue Sous-lieutenant Tirouflet, Rue B. Dugueslin, Rue Henri de Turenne, Rue Pierre Bayard, Rue de Bougainville, Rue Jean de la Pérouse, Allée Père J. Marquette, Allée Robert Surcouf, Allée Jean Bart	Foyer des anciens de Courteille – 4 bis rue Lhôtellier		
							1	0014	Rue Boucher de Perthes, Rue Charles Chesneaux, Rue Charles Gide, Rue Charles Léandre, Avenue de Courteille, Rue d'Echauffour, Rue Florentin Loriot, Rue de la Fuie des Vignes (du n°23 au n°41 et du n°43 au n°87), Rue Jacques-Houtou-de-la-Billardière, Rue Louis Pasteur, Rue Louis Rousier, Rue Loutreuil, Rue Lyautey, Rue Marcel Mezen, Rue Pergeline, Rue des Peupliers, Rue Ricardo Flores, Rue des Saules, Rue du Val Fleuri, Impasse Bernard Jussieu, Allée Georges Lacombe, Allée Mary Renard, Rue du Chai (du n°1 au n°16), Rue des Treilles (du n°1 au n°11), Rue du Jardin des Vignes (du n°1 au n°12), Impasse Charles Gide (du n°60 au n°70)	Groupe scolaire Gabrielle Grandiere – 143 avenue de Courteille		
							1	0015	Rue Antoine Parmentier, Rue d'Argentan, Impasse d'Argentan, Rue Chesneau de la Drouerie, Rue Claude Casimir Gillet, Rue de l'Ecusson (du n°1 au n°69), Rue Emile Chartier, Rue des frères Niverd, Impasse Fromentin, Rue Gaston Rageot, Rue du Général Fromentin, Rue du Général Maupetit, Rue Lair, Chemin des Maures, Sente aux moines, Rue Paul Harel, Boulevard du 1er chasseurs, Rue du Puits au Verrier (du n°1 au n°51), Rue Saint Isige, Rue Augustin Fresnel, Rue Louis Braille, Rue du Président René Coty, Rue du Président Vincent Auriol	Salle polyvalente Jacques Prévert – 11 rue Augustin Fresnel		
							1	0016	Sente de la Butte Rouge, Chemin des Châtelets, Rue de Lancrel, Rue Laperrière, Ruelle aux Lièvres, Rue Métée, Boulevard Mézeray, Rue du Moulin de Lancrel, Sente du milieu, Rue Alexandre Dumas, Impasse des Chevreuils, Impasse des Blaireaux, Impasse des Ecureuils, Impasse Pierre Rocher, Rue des Colombes, Rue des Pics Verts, Rue des Hirondelles, Rue du Colibri, Rue des Pinsons, Allée des Tilleuls (du n°1 au n°21)	Ecole Jeanne Géraud – 39 rue Anne-Marie Javouhey		
							1	0017	Rue de l'Adoration, Rue Ambroise de Loré, Rue Biroteau, Rue de la Brebiette, Rue de Bretagne (du n°68 au n°194), Rue Champrel, Rue du Chapeau Rouge, Boulevard Colbert, Rue Desgenettes, Impasse de l'Ecusson, Rue Giroye, Rue Godard, Rue Jullien (du n°2 au n°94), Rue Lallemant, Rue Louis Barillet, Chemin des planches, Rue de Tilly, Rue R.M. Anne-Marie Javouhey (du n°16 au n°84 et du n°25 au n°51), Impasse Claude Debussy, Rue du coteau de la Briante, Allée du levant, Allée du couchant, Rue du Tertre	Ecole Elementaire Jules Ferry – 58 – 60 rue Anne-Marie Javouhey		
							1	0018	Rue Albert Schweitzer, Rue de Bretagne (du n°67 au n°187), Boulevard Duchamp, Rue Edouard Herriot, Rue Frédéric Mistral, Rue Pierre Jouanny, Rue Roger Martin du Gard, Rue Sully Prudhomme, Rue Martin Luther King, Rue Robert Schumann, Rue Jean Moulin, Rue d'Estienne d'Orves, Chemin du Hertré	Centre Social Edith Bonnem – Place Edith Bonnem		
							1	0019	Place Candie (du n° 1 au n°37), Rue Candie (du n°2 au n°80), Rue de Guéramé (du n°2 au n°28, du n°23 au n°127 et du n°30 au n°150), Rue des Hameaux, Rue du Moulin de Guéramé, Rue de Villeneuve, Rue Gabriel Faure, Impasse Hector Berlioz, Impasse Jacques Offenbach, Avenue de Koutiala (du n°63 au n°101et du n°70 au n°100), Rue de la Forêt de Multonne, Impasse des Chardonnerêts, Impasse des Fauvettes, Impasse des Mésanges, Impasse du Sabotier, Rue Joseph Onfray, Rue Fernand Chasseguet, Rue de la Liberté (du n°2 au n°28)	Ecole Elementaire Robert Desnos – 4 rue Robert Schuman		

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
01	1		**ALENÇON**	21			1	0020	Place Poulet Malassis, Rue Bourdon, Rue des Capucins, Rue Cazault (du n°1 au n°137 et du n°2 au n°116), Passage Cazault, Cours Clémenceau (du n°2 au n°70), Place du Commandant Desmeulles (du n°18 au n°56), Rue de la Demi-Lune, Rue du Docteur Bailleul (du n°1 au n°21 et du n°2 au n°24), Rue du Docteur Becquembois, Rue de l'Ecusson (du n°2 au n°68), Rue Etoupée, Rue de la Fuie des Vignes (du n°1 au n°21 et n°du 2 au n°58), Place Bonet, Grande Rue (du n°1 au n°65), Place de la Magdeleine, Rue des Marcheries, Rue Piquet, Place du Plénitre, Rue du Pont Neuf (du n°1 au n°33), Rue Porchaine, Rue de la Poterne, Boulevard de la République (du n°1 au n°81 et du n°2 au n°40), Rue Saint Blaise (du n°1 au n°89 et du n°2 au n°92), Rue Sainte Thérèse, Rue Valazé, Rue de l'Abreuvoir, Cour Jean Cren, Allée Simone Teste	**Bureau centralisateur de canton** Ecole Elementaire Emile Dupont – Rue Piquet		x
							1	0999	Sont rattachés à ce bureau de vote : • **la personne détenue** qui a choisi de voter par correspondance dans la commune, chef-lieu du département d'implantation de son établissement pénitentiaire, **uniquement pour les scrutins pour lesquels la République forme une circonscription unique** (élection des représentants au Parlement européen) **ou pour les opérations référendaires** (articles L. 12-1, III et R. 40-1) ; • **le Français établi hors de France** inscrit dans la commune parce qu'elle est sa commune de naissance, celle de son dernier domicile, celle de sa dernière résidence (d'au moins 6 mois), celle où est né, est inscrit ou a été inscrit un de ses ascendants ou celle ou est inscrit ou a été inscrit un de ses parents jusqu'au 4ème degré (article L. 12) ; • **le militaire** de carrière inscrit dans la commune parce qu'elle est sa commune de naissance, celle de son dernier domicile, celle de sa dernière résidence (d'au moins 6 mois), celle où était inscrit un de ses ascendants ou un de ses parents jusqu'au 4e degré (article L. 13) ; • **le Français établi hors de France, ou le conjoint d'un militaire de carrière, inscrit au titre de l'inscription de son conjoint** dans la commune, sur présentation d'un justificatif de mariage (article L. 14).	Bureau de rattachement dérogatoire Centre social Edith Bonnem – Salle des Jeunes – Place Edith Bonnem		
		03 – ALENÇON-2				7	1	0001	Place à l'Avoine, Rue du Bercail, Rue Charles Aveline, Rue des Carreaux, Rue de la Cave aux Bœufs, Cours Clémenceau (du n°1 au n°81), Rue du Collège (du n°1 au n°55 et du n°2 au n°38), Place du Commandant Desmeulles (du n°2 au n°16 et du n°58 au n°78), Rue du Cygne, Rue des Filles-Notre-Dame (du n°1 au n°9 et du n°2 au n°8), Rue du Garigliano, Grande Rue (du n°2 au n°62 et du n°64 au n°158 et du n°67 au n°171), Rue des Grandes Poteries, Rue des Granges, Place de la Halle au Blé (du n°2 au n°24), Rue de la Halle aux Toiles, Rue du Jeudi, Rue de la Juiverie, Rue Langlois, Rue Camille Violand, Rue Marcel Palmier (du n°1 au n°7 et du n°2 au n°12), Rue de Lattre de Tassigny (du n°1 au n°29, du n°2 au n°26, du n°28 au n°74 et du n°31 au n°45), Rue Marquet, Place du Palais, Rue des Petites Poteries, Rue du Pont Neuf, Rue Poulet, Rue du 49ème Mobiles, Rue de Sarthe (du n°1 au n°61 et du n°2 au n°30), Rue aux Sieurs (du n°1 au n°91 et du n°2 au n°66), Rue du Temple, Passage de la Briante, Passage Jean Ernandes, Cour Cochon de Vaubougon, Parking de la Dentelle	**Bureau centralisateur de la commune** Halle aux Toiles – 12 cours Clémenceau	x	
							1	0002	Rue Aristide Briand, Rue du Baron Mercier, Place du Bas de Montsort (du n°2 au n°20 et du n°22 au n°46), Place du 103e R.I., Rue du Comte Roederer, Rue de la Fuie des Vignes (du n°60 au n°68 et du n°70 au n°74), Quai Henri Dunant, Rue de l'Isle, Rue du Jardin, Rue du Pavillon Sainte Thérèse, Rue du Pont Neuf (du n°24 au n°34 et du n°35 au n°61), Boulevard de la République (du n°42 au n°96 et du n°83 au n°117), Rue de la Sénatorerie, Rue Seurin, Rue des Tisons (du n°1 au n°245), Rue du Verger, Rue de la Visitation, Rue des Poulies (du n°1 au n°30), Lieu-dit Ferme de la Fuie, Cour de la Sénatorerie	Ancienne école du bas de Montsort – 25 rue des Tisons		
							1	0003	Rue du Bas de Montsort (du n°1 au n°21 et du n°2 au n°24), Rue des Basses Ruelles, Rue du Boulevard, Place du Champ du Roy, Rue du Change, Rue Claude Chappe, Rue de l'Ecole Normale, Impasse de l'Ecole Normale, Rue des Fabriques, Impasse de la Fieffe, Avenue du Général Leclerc (du n°1 au n°61 et du n°2 au n°88), Rue du Gué de Gesnes, Rue J. et M. Leboucher, Rue du Mans (du n°1 au n°35, du n°2 au n°36, du n°37 au n°99 et du n°38 au n°128), Rue Noblesse, Rue N.D. de Lorette, Ruelle N.D. de Lorette, Rue de la Commune Libre de Montsort, Boulevard de la République (du n°98 au n°138 et du n°119 au n°149), Avenue Rhin et Danube (du n°1 au n°55 et du n°2 au n°84), Rue Saint Gilles, Rue Saint Lazare, Rue Saint Pierre, Ruelle Saint Pierre, Rue Sulpice, Impasse des Tisserands, Avenue de Koutiala (du n°1 au n°61 et du n°2 au n°54), Allée Louise Hervieu	Ecole de Montsort – Place du Champ du Roy		
							1	0004	Rue Alfred de Musset, Rue Charles Péguy, Rue Emile Zola, Avenue du Général Leclerc (du n°63 au n°93 et du n°90 au n°112), Rue du Gué de Sorre, Rue Guillaume le Conquérant, Rue Jean II, Place Jeanne d'Arc, Rue Landon, Impasse Lemaître, Avenue Jean Mantelet, Avenue Rhin et Danube (du n°57 au n°105 et du n°86 au n°148), Chemin de Saint Gilles, Rue des Tisons (du n°2 au n°208), Rue Victor Hugo (du n°1 au n°9, du n°2 au n°22 et du n°24 au n°46), Chemin des trois cheminées (du n°1 au n°99), Chemin de Chandon, Rue Maurice Novarina	Ecole Elémentaire Jules Verne – 38 rue Paul Claudel		
							1	0005	Impasse Charles Coulomb, Rue Chateaubriand, Place Descartes, Rue Gustave Flaubert, Avenue du Général Leclerc (du n°95 au n°191 et du n°114 au n°256), Rue de la Gravelle, Chemin du Haut Eclair, Avenue John F. Kennedy, Rue Lamartine, Rue Pascal, Rue Paul Claudel, Rue Paul Verlaine, Impasse Georges Bizet, Rue Alfred de Vigny, Rue Paul Sérusier, Rue Maurice Ravel, Impasse Camille Corot	Ecole Elémentaire Molière – Rue Théophile Gautier		
							1	0006	Rue Abbé Letacq, Rue Anatole France, Route d'Ancinnes, Rue Buffon, Rue Cuvier, Rue Georges Sand, Rue Jean Henri Fabre, Rue Michelet, Place de la Paix, Rue Théophile Gautier, Avenue Winston Churchill, Rue J.M. de Heredia, Rue Pierre Loti, Rue Stendhal, Impasse de la Meule, Rue de la Meunière, Impasse de la Roue, Rue de la Sente du Moulin, Rue Jean Rostand, Impasse Louise Boullay, Rue Marie-Anne Lenormand, Rue Jeanne Messager, Rue François Pigeard, Rue Gaston Floquet, Allée Ernest Lemée, Allée Comte Napoléon Curial, Avenue Pierre Mauger	Ecole maternelle Molière – Rue Théophile Gautier		

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
							1	0007	Rue de l'Air Haut, Rue Albert 1er, Rue Alexandre 1er, Rue de l'Ancienne Mairie, Rue Balzac, Rue Bonette, Rue de Bretagne (du n°1 au n°65 et du n°2 au n°64), Place Candie (du n°2 au n°16), Rue Candie (du n°1 au n°31), Rue du château, Rue de la Chaussée, Rue de Courtilloles, Rue Eugène Lecointre, Rue des Filles Sainte Claire, Place Foch, Rue des Fosses de la Barre, Rue de Fresnay, Rue des grands jardins, Rue de Guéramé, Place de la Halle au Blé (du n°1 au n°25 et du n°26 au n°86), Rue Jullien (du n°1 au n°85), Ruelle aux Liards, Rue des Lombards, Rue des Marais, Rue Marguerite de Lorraine, Place Marguerite de Lorraine, Rue Marguerite de Navarre (du n°1 au n°17, du n°2 au n°38, du n°19 au n°37 et du n°40 au n°44), Rue Matignon, Rue Porte de la Barre, Rue Saint Léonard, Ruelle Taillis, Rue du Val Noble, Rue Anne-Marie Javouhey (du n°1 au n°17, du n°2 au n°6, du n°8 au n°14 et du n°19 au n°23), Avenue de Koutiala (du n°56 au n°68), Impasse Bel Air	**Bureau centralisateur de canton** Hôtel de Ville – 4 place Foch		x
03	1	19 – SEES	**ALMENECHES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Annexe de la Mairie – 2, cour de la Mairie		
02	3	09 – CETON	**APPENAI SOUS BELLEME**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des Fêtes – Rue du Vivier		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**ARGENTAN**	12		7	1	0001	Bureau dit du Centre Ville délimité : Au Nord par la rue de la République côté pair n°36 à 50, la place des Trois Croix n°2, l'avenue de Paris côté pair n°2 à 12 A l'Ouest par la rue du Point du Jour côté pair, la rue du Beigle côté pair n°16 à 50 Au Sud par le boulevard Général de Gaulle côté impair, la place Mahé côté impair, la place Docteur Couinaud côté impair et n°6 et 10, la rue Fontaine côté pair, la rue du 104ème Régiment d'Infanterie côté pair n°2 et 4, la rue des Rédemptoristes A l'Est par la rue Jacques Gabriel côté pair, la rue Jeanne d'Arc côté impair, la rue Mézerette côté impair	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Mairie – Place du Docteur Couinaud	x	x
							1	0002	Bureau dit Saint-Martin/République délimité : Au Nord par la rue des Petits Fossés côté pair A l'Ouest par le boulevard Général Koening côté impair, la rue des Marais côté impair, la rue des Fontaines côté impair, la rue Saint-Martin côté pair n°20 à 124, côté impair n°39 à 83 Au Sud par la rue de la République côté impair n°49 à 101	Ecole Vincent Muselli – 1 rue des Granges aux dîmes (garderie)		
							1	0003	Bureau dit des Provinces délimité Au Nord par l'avenue des Provinces, la rue d'Anjou A l'Ouest par la rue d'Alsace Lorraine côté impair, la rue des Anciens Abattoirs, la route de Falaise Au Sud par la rue des Petits Fossés côté impair n°1 à 7 A l'Est par la route de Sévigny côté impair n°1 à 5	Maison d'associations Guy de Maupassant – 12 rue des Flandres (salle polyvalente)		
							1	0004	Bureau dit des Musiciens et des Peintres délimité : Au Nord par la limite de la commune avec MOULINS-SUR-ORNE et SEVIGNY A l'Ouest par la ligne S.N.C.F. PARIS/GRANVILLE Au Sud par la route de Putanges, la route de Falaise, la rue des Anciens Abattoirs, la rue d'Alsace Lorraine côté pair, l'avenue des Provinces côté pair, la rue d'Anjou côté pair A l'Est: par la route de Sévigny côté impair n°7 à 31	Ecole Jacques Prévert – Rue Gustave Courbet (hall d'entrée)		
							1	0005	Bureau dit Salle du Mille Club, rue Jean Wolff délimité : Au Nord par la route de Putanges A l'Ouest par la ligne S.N.C.F. PARIS/GRANVILLE Au Sud par le boulevard Carnot A l'Est par le boulevard Koenig, la rue des Marais côté pair, la rue des Fontaines côté pair et n°15, la rue Saint-Martin côté impair n°23 à 37, la rue de la République côté impair n°1 à 47, côté pair n°2 à 32, la rue du Point du Jour côté impair, la rue du Beigle côté impair n°11 à 45, l'avenue de la Forêt Normande côté impair et n°2 et 4, la rivière l'Orne	Salle du Mille Club – Rue Jean Wolff		
							1	0006	Bureau dit des Oiseaux délimité : Au Nord par la limite de commune avec MOULINS-SUR-ORNE A l'Ouest par la limite de commune avec SARCEAUX Au Sud par le chemin de la Saponite A l'Est par la ligne S.N.C.F. PARIS/GRANVILLE	Epicerie solidaire – 12, bis rue Jean Wolff		
							1	0007	Bureau dit de MAUVAISVILLE et COULANDON délimité : Au Nord par le chemin de la Saponite, le boulevard Carnot, la rivière l'Orne A l'Ouest par la limite de commune avec SARCEAUX et VRIGNY Au Sud par la limite de commune avec SAINT-CHRISTOPHE-LE-JAJOLET et SAINT-LOYER-DES CHAMPS A l'Est : par la limite de commune avec SAI et JUVIGNY-SUR-ORNE	Ecole Victor Hugo (hall d'entrée) – 31 boulevard Victor Hugo		
		05 – ARGENTAN-2				5	1	0008	Bureau dit Espace Jean Moulin délimité : Au Nord par l'avenue de la Forêt Normande côté pair n°6 à 16, le boulevard Général de Gaulle côté pair, la place Mahé côté pair, la place Docteur Couinard côté pair n°2 et 4, la rue Fontaine côté impair A l'Ouest par la rivière de l'Orne Au Sud par le réage Saint-Benoit, la rue de la Noë coté pair et côté impair n°1 à 37, la rue Charlotte Corday côté impair n°9 à 13 et côté pair, la rue d'Enfer côté pair n°2 à 4, la rue du Paty A l'Est la rue du 104ème Régiment d'Infanterie côté pair n°4 à 26 et n°21	Salle Jean Moulin – 18 rue Paty		
							1	0009	Bureau dit Espace Jean Moulin délimité : Au Nord par le réage Saint-Benoit, la rue de la Noë côté impair n°43 à 57, la rue Charlotte Corday côté impair n°1 à 7, la rue d'Enfer côté impair n°1 à 13, la rue du Paty côté pair n°40 à 54 A l'Ouest par la rivière de l'Orne Au Sud par la limite de commune avec SAI A l'Est par la route d'Almenêches côté pair	Salle Jean Moulin – 18 rue Paty		
							1	0010	Bureau dit de la Vallée d'Auge et des Fleurs délimité : Au Nord par la rue du Val d'Orne côté pair, par la rue Maréchal Lyautey côté pair, l'avenue Maréchal Foch, la route d'Urou côté impair n°21 à 37 et côté pair n°6 à 50 A l'Ouest par la route d'Almenêches côté impair A l'Est par la limite de commune avec SAI Au Sud par la route d'Almenêches côté impair	Maison du citoyen – 1 rue de Pervenches		

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
							1	0011	Bureau dit Quartier Foch et Saint Michel délimité : - Au Nord par l'avenue de Paris, par l'avenue de Paris n°14 à 22 A l'Ouest par la rue Mézerette côté pair, la rue Jeanne d'Arc côté pair n°2 à 30,la rue Jacques Gabriel côté impair, la rue des Rédemptoristes, la rue du 104ème régiment d'Infanterie n°3 et 5 A l'Est par la rue d'Abingdon, la rue Jean Mermoz, la rue Guynemer, la rue des Tanneurs, le réage de Cayenne, la limite de commune avec UROU ET CRENNES Au Sud par la rue du Val d'Orne côté impair, la rue Maréchal Lyautey côté impair, l'avenue Maréchal Foch, la route d'Urou côté impair n°39 à 43	Ecole primaire Anne Franck – Rue Guynemer		
							1	0012	Bureau dit Gymnase du collège Jean Rostand délimité : Au Nord par la limite de commune de SEVIGNY A l'Ouest par la route de Sévigny côté pair Au Sud par la rue des Petits Fossés côté impair n°9 à 31, la place des trois Croix n°3, l'avenue de Paris côté impair et n°24 et 26 A l'Est par la limite de commune avec UROU ET CRENNES	**Bureau centralisateur de canton Collège Jean Rostand (au gymnase) – 11 rue Saint-Exupéry**		x
03	2		**ATHIS VAL DE ROUVRE**	9		9	1	0001	Territoire de la commune déléguée d'ATHIS VAL DE ROUVRE : - à l'Ouest : limite de la commune de Saint Pierre du Regard - au Nord : limite de la commune de Sainte Honorine la Chardonne - à l'Est : limite de la commune de Taillebois - au Sud : limite à l'intérieur de la commune, Planquivon, le Poirier, la Tellerie, la Bohardière, rue du Bocage (côté impair), rue Guy Velay (côté impair), allée des Vikings, les Mottes, la Cerftière, la Guesnonnière, le Rocher d'Epinouse	**Bureau centralisateur de la commune et du canton Salle des Terriers – 9 rue des Terriers**	x	x
							1	0002	Territoire de la commune déléguée d'ATHIS VAL DE ROUVRE : - à l'Ouest : limite à l'intérieur de la commune : rue Guillaume le Conquérant, les Terriers, rue Guy Velay - au Nord-Ouest : limite de la commune, Montilly sur Noireau - au Sud-Ouest : Aubusson - au Sud : Flers - à l'Est : Ronfeugeray - au Nord : limite à l'intérieur de la commune, les Bois, la Foucaudière, la Croix-Huet, la Croix-Quentin, rue du Pont-Cel (côté impair), rue du Bocage (côté pair), rue Guy Velay (côté pair), la Cramière, la Rétoudière, la Heuzelière, la Quédaillère	Salle des Terriers – 9 rue des Terriers		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de BREEL	Mairie de Bréel		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de LA CARNEILLE	Mairie de La Carneille		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée de NOTRE DAME DU ROCHER	Mairie de Notre Dame du Rocher		
							1	0006	Limite territoriale de la commune déléguée de RONFEUGERAI	Mairie de Ronfeugerai		
							1	0007	Limite territoriale de la commune déléguée de SEGRIE FONTAINE	Mairie de Ségrie-Fontaine		
							1	0008	Limite territoriale de la commune déléguée de TAILLEBOIS	Mairie de Taillebois		
							1	0009	Limite territoriale de la commune déléguée de LES TOURAILLES	Mairie de Les Tourailles		
02	3	18 – RAI	**AUBE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**AUBRY LE PANTHOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
03	2	14 – FLERS-2	**AUBUSSON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**AUGUAISE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 634 rue du Bourg		
01	1	17 – ECOUVES	**AUNAY LES BOIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie au 13 rue du Baron Jean d'Aunay		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**AUNOU LE FAUCON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	19 – SEES	**AUNOU SUR ORNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 93 rue Thomas d'Aunou		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**AVERNES ST GOURGON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 7, route du château		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**AVOINE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 100 Rue du Haut Bout		
01	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**AVRILLY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE**	4		4	1	0001	*Territoire de la commune déléguée de BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE :* Allée Aloïs Monnet, Allée Jeanne D'Arc, Allée de la Fieffe, Allée de la Massue, Allée de la Prise Tarot, Allée du Parc de l'an X, Allée du Tertereau, Avenue du Docteur Jacques Aimez, Avenue Maréchal de Tessé, Avenue de la Chapelle d'Andaine, Avenue des Pierres-Plates, Avenue du Château, Avenue du Docteur Pierre Noal, Avenue du Docteur Joly, Boulevard Brochard, Boulevard de Blanzay, Boulevard des Andaines, Boulevard des Bruyères, Boulevard du Bois Motté, Chemin de Laumondière, Chemin de la Prise Tarot, Chemin du Faîte, Chemin du Tertereau, Impasse Foulon, Impasse Loup Pendu, Impasse de l'Être Boisnard,Impasse Desnos, Place de la Pétition de l'An X, Place de l'Église, , Rue du Docteur Joubert, Rue Gilbert Maîtrejean, Rue Mademoiselle Normand, Rue Pierre Vivet, Rue des Magdelonnettes, Rue des Myrtilles, Rue du Gué aux Bîches (Bagnoles de l'Orne), Rue du Haut Coudray, Sentier de l'Avenir, Résidence des Roses	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Salle sud des Communs du château – Allée Aloïs Monnet	x	x
							1	0002	*Territoire de la commune déléguée de BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE :Allée de la Boulaie, Allée de la Veschère, Avenue de la Baillée, Avenue de Tessé Froulay, Avenue du Château de Couterne, Avenue du Président René Coty, Boulevard Charles de Gaulle, Boulevard du Docteur Peyré, Boulevard Labbé, Boulevard Lucien Denivet, Boulevard Raymond Louvel, Chemin Boismal, Chemin de la Noë Plaine, Chemin de la Dieuloire, Impasse des Courtils,Impasse des Maisons de Javains, Impasse Clos de l'Eden, Impasse Jardins des Buards, Impasse de la Guéronnière, Impasse des Gémeaux, Impasse du château de Couterne,Passage Maurice Avet, Rue Louis Souvray, Rue de la Chesnaie, Rue de la Sergenterie de Javains, Rue Auguste Gautier, Rue des Buards, Rue des Tilleuls, Rue Yvette, Résidence de la Vée*	Château Hôtel de Ville - Salle Peyré - 15 Allée Aloïs Monnet		
							1	0003	Territoire de la commune déléguée de BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE : Allée des Maisons du Golf, Allée Béatrix, Allée Beauséjour, Allée Castel, Allée Edgar Degas, Allée Gai Séjour, Allée de la Chailloire, Allée de la Montjoie, Allée de la Roche aux Loups, Allée du Capricorne, Allée du Parc, Avenue Philippe du Rozier, Avenue des Thermes, Avenue Robert Cousin, Avenue de la Ferté-Macé, Avenue du Docteur Paul Lemuet, Avenue du Docteur Poulain, Avenue de la Lisière des Andaines, Avenue du Roc-au-Chien, Boulevard Lemeunier de la Raillère, Boulevard Albert Christophle, Boulevard Georges Hartog, Boulevard Louis Margeron, Boulevard Paul Chalvet, Boulevard de la Gatinière, Chemin des frères Rosselli, Impasse Clos de la Gatinière, Impasse de la Ferme de la Gatinière, Impasse des Mille mottes, Impasse des Tourelles, Impasse des Verts Prés, Impasse du Champ Macé, Parvis de la Gare, Place de la République, Place de la Tanière, Place du Général de Gaulle, Place Albert Christophle, Route de Couterne, Route de Juvigny,Route de Domfront,Rue Auguste Bruneau, Rue Lemachois, Rue Plassard, Rue Pluyette, rue de la Pataugeoire, Rue de l'Hippodrome, Rue des Casinos, Rue du Docteur Pierre Loisel, Rue du Sacré Cœur, Rue du Square, Rue du Vieux Moulin	Centre d'Animation et de Congrès - Salle du Roi Arthur - 12 avenue des Thermes		

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
							1	0004	Territoire de la commune déléguée de BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE : Limite territoriale de la commune déléguée de ST MICHEL DES ANDAINES	Annexe de la mairie de Saint Michel des Andaines – 15 rue de la Forêt		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**BAILLEUL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 route de la Fresnaye		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**BANVOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	1	17 – ECOUVES	**BARVILLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**BAZOCHES AU HOULME**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 3 route de Putanges		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**BAZOCHES SUR HOENE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Annexe de la mairie – 7 place des Tilleuls		
02	3	18 – RAI	**BEAUFAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – Place Saint-Roch		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**BEAULIEU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
01	1	12 – LA FERTE MACE	**BEAUVAIN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 20 route des Deux Versants		
01	1	19 – SEES	**BELFONDS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	09 – CETON	**BELFORET EN PERCHE**	5		5	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de LE GUE DE LA CHAINE	**Bureau centralisateur de la commune : MAIRIE -** Place du gué – Le Gué de la Chaîne	x	
							1	0002	Limite territoriale des communes déléguées d'EPERRAIS et SAINT OUEN DE LA COUR	Mairie d'Eperrais		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée d'ORIGNY LE BUTIN	Mairie d'Origny le Butin		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de LA PERRIERE	Mairie de La Perrière		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée de SERIGNY	Mairie de Sérigny		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**BELLAVILLIERS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	09 – CETON	**BELLEME**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – Place de l'Europe		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**BELLOU EN HOULME**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 2 place de la Mairie		
02	3	09 – CETON	**BELLOU LE TRICHARD**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie-3 rue de l'école		
02	3	08 – BRETONCELLES	**BERD'HUIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes - Place Eve Hegédüs		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**BERJOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**BIZOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**BOECE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**BOISCHAMPRE**	4		4	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de SAINT CHRISTOPHE LE JAJOLET	**Bureau centralisateur de la commune** Mairie – 4 rue du lavoir St Christophe le Jajolet	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de MARCEI	Réfectoire scolaire de Marcei – 5 rue du Pas		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de SAINT LOYER DES CHAMPS	mairie déléguée de Saint-Loyer-des-Champs – 4 rue de la mairie		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de VRIGNY	Salle polyvalente de Vrigny – 4 rue St Martin		
03	1	19 – SEES	**BOISSEI LA LANDE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 4, le bourg		
01	1	19 – SEES	**BOITRON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Annexe de la Mairie – 12 rue Mallard		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**BONNEFOI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**BONSMOULINS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**BOUCE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - Mairie - 27 rue de Verdun		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**BRETHEL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	08 – BRETONCELLES	**BRETONCELLES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	**Bureau centralisateur du canton** Salle des Fêtes – 1 rue Roger Calbris		x
03	2	04 – ARGENTAN-1	**BRIEUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 25 route de la Maison Roiville		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**BRIOUZE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Espace culturel du Houlme – 5 place du général De Gaulle		
01	1	17 – ECOUVES	**BRULLEMAIL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Ancienne école –3 route de l'Ormetaie - le Haut de Brullemail		
02	1	17 – ECOUVES	**BURÉ**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**BURES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**BURSARD**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – 92 allée des Tilleuls – Le Bourg		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**CAHAN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Ancienne école – 18 route de l'église – Le Bourg		
03	2	13 – FLERS-1	**CALIGNY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie 41 route de Flers Le Bourg		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**CAMEMBERT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 248, Route Marie Harel		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**CANAPVILLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**CARROUGES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**CEAUCE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 50 rue de Domfront		
01	1	02 – ALENÇON-1	**CERISE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	13 – FLERS-1	**CERISY BELLE ETOILE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Conseil Municipal sise 39 route de Flers.		
02	3	09 – CETON	**CETON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	**Bureau centralisateur du canton** Salle des fêtes – Place Germaine de Courson		x
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**CHAHAINS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01 03	1	19 – SEES	**CHAILLOUE**	2		2	1	0001	Limite territoriale des communes déléguées de CHAILLOUE et NEUVILLE-PRES-SEES (Première circonscription législative d'Alençon)	**Bureau centralisateur de la commune** Mairie – 65 place de la Mairie (moitié de salle)	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de MARMOUILLE (Troisième circonscription législative d'Argentan)	Mairie de Chailloué – 65 place de la Mairie (moitié de salle)		
02	3	18 – RAI	**CHAMP HAUT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - route du bourg		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**CHAMPCERIE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**CHAMPEAUX SUR SARTHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**CHAMPOSOULT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**CHAMPSECRET**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes, 15, rue du Colonel André Lefèvre		
02	3	01 – AIGLE	**CHANDAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 74 route de Paris		
03	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**CHANU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**CHARENCEY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 place Georges Pompidou		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**CHAUMONT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 2 impasse de la Mairie		
02	3	09 – CETON	**CHEMILLI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**CIRAL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 64 rue Louis Briand		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**CISAI ST AUBIN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
01	1	10 – DAMIGNY	**COLOMBIERS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**COMBLOT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**COMMEAUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
01	1	10 – DAMIGNY	**CONDE SUR SARTHE**	2		2	1	0001	Au Sud-Est de la commune, limité par la rue d'Alençon côté pair et la rue des Alpes Mancelles côté impair jusqu'au ruisseau de Cuissai	Mairie (Salle de la Vallée)		
							1	0002	Au Nord et Ouest de la commune, limité par la rue d'Alençon, côté impair et la rue des Alpes Mancelles côté pair, puis la partie au sud du ruisseau de Cuissai	**Bureau centralisateur de la commune** Mairie (salle du conseil municipal)	x	
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**CORBON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – 3, route de la Villette		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**COUDEHARD**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes - Le Hameau Sorel		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**COULIMER**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – Place Jacques Chirac		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**COULMER**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 296 route du pommeret		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**COULONCES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**COULONGES SUR SARTHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – le Bourg		
02	3	08 – BRETONCELLES	**COUR MAUGIS SUR HUISNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 143, rue du Perche		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**COURGEON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**COURGEOUT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**COURTOMER**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**CRAMENIL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**CROISILLES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 4, rue du bourg		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**CROUTTES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**CRULAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 rue Xavier Jenny		
01	1	10 – DAMIGNY	**CUISSAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	09 – CETON	**DAME MARIE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
							1	0001	limite au sud de la voie ferrée pour l'ensemble des voies, y compris la rue principale côté impair du 1 au 67 et du 2 au 96 côté pair	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Mairie – 2 place de la mairie	x	x

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
01	1	10 – DAMIGNY	**DAMIGNY**	2		2	1	0002	limite au nord de la voie ferrée pour l'ensemble des voies y compris la rue principale du 69 jusqu'à la limite de Colombiers côté impair et du 98 à la limite de Colombiers côté pair	Groupe scolaire Jean Monnet – Rue des Tisserands		
01	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**DOMFRONT EN POIRAIE**	5		5	1	0001	Bureau délimité sur la commune déléguée de DOMFRONT EN POIRAIE par la rue Maréchal Foch côté impair du n°1 à 89, côté pair du n°2 à 40, rue Georges Clémenceau, rue des Tanneries, rue de Livet, rue H. 1er Beauclerc, rue T. Becket, rue E. d'Aquitaine	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Hôtel de Ville – Place de la Roirie	x	x
							1	0002	Bureau délimité sur la commune déléguée de DOMFRONT EN POIRAIE par la rue Maréchal Foch côté impair du n°91 à 137, côté pair du n°42 à 112, rue de Saint Front, rue Alphonse Allais, chemin de la Cosnière	Ecole primaire de Saint Front – Rue du Commandant Moriceau		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de LA HAUTE CHAPELLE	Mairie annexe – Le Bourg La Haute Chapelle		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de ROUELLÉ	Mairie annexe – Le Bourg Rouellé		
							1	0005	Bureau délimité sur la commune de DOMFRONT EN POIRAIE par la rue du Mont Saint Michel, rue de la Gare, rue du Mont Margantin, rue du Colombier, rue du Pressoir (côtés pair et impair), rue Gaston Latouche, Impasse de Daligny	Ecole Brassens-Brel – 4 bis rue du Champ Passais		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**DOMPIERRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**DURCET**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**ECHALOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	18 – RAI	**ECHAUFFOUR**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	18 – RAI	**ECORCEI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 4 route du Bourg		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**ECORCHES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**ECOUCHE LES VALLEES**	4		4	1	0001	ÉCOUCHÉ	**Bureau centralisateur de la commune** Salle Notre-temps – 6 rue de la Mairie	x	
							1	0002	SÉRANS et ÉCOUCHÉ (en partie) : Grande Rue, Résidence Montgomery, Rue Foucher Aubert, Place d'Armes, Esplanade de l'église, Rue de la Queue d'Eau, Rue des trois frères Terrier, Rue du Moulin, Place du Général Warabiot, Place Saint-Denis, Rue aux Sieurs, Rue du 8 mai 1945, Rue Pierre Trévin, Rue Dodemans, Rue François Le Dortz, Rue de la Fontaine Isabeau, Rue Notre-Dame, Rue Pierre Pigot, Rue Pierre Halbout, Rue des Fossés Meslés, Rue Racinet, Rue et Place de Juillet, Rue du Crochet, Place Lefèvre Lemercier	Mairie d'Ecouché – 35, rue Trévin		
							1	0003	BATILLY, SÉRANS (en partie) : Chemin de la Bulière, Chemin des Douits, Route de Mesnil-Glaise, Allée de la Lande Terrée, Route du Tremblay, LA COURBE SAINT OUEN SUR MAIRE	Salle des fêtes de Batilly – 9 rue Abbé JL Fresnais		
							1	0004	FONTENAI SUR ORNE, LOUCÉ, ECOUCHE (en partie) : Route des peupliers (à partir du n°10), Route des croisettes, Rue de la Ferme, Rue de Méheudin	Mairie de Fontenai-sur-Orne - 5 rue du Bourg		
01	1	17 – ECOUVES	**ECOUVES**	2		2	1	0001	Limite territoriale de la commune historique de RADON	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Salle du Foyer Rural (salle communale) rue du Foyer Rural à Radon	x	x
							1	0002	Limite territoriale des communes historiques de FORGES et de VINGT HANAPS	Salle du Foyer Rural (salle communale) rue du Foyer Rural à Radon		
01	1	17 – ECOUVES	**ESSAY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 13 rue Francisque de Corcelle		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**FAVEROLLES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	18 – RAI	**FAY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**FEINGS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**FERRIERES LA VERRERIE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	1, rue de la Guyon		
		13 – FLERS-1	**FLERS**				1	0007	*Bureau dit secteur JEAN MONNET délimité :* - à l'ouest par la route départementale 217 comprenant la Petite Haie (côté impair), la Hisière (côté impair), jusqu'au rond-point des Acres par Trompe Souris (côté impair), par la route départementale 967 (côté impair : partie comprise entre le rond-point situé à l'intersection de la rue Thimonnier et celui situé à l'intersection de la rue de la Minière) par la rue de Domfront (côté impair à partir du n° 167) - au nord par la ligne de chemin de fer Paris-Granville - à l'est par la limite de commune avec la Selle La Forge - au sud par la limite de commune avec Messei et la Chapelle au Moine	**Bureau centralisateur du canton** Collège Jean Monnet (restaurant scolaire) – 193 rue de Domfront		x
							1	0008	*Bureau dit secteur de l'IFSI délimité :* - au nord par la rue Jacques Durrmeyer (côté pair à partir du n°40) - à l'est par la rue de Domfront (côté pair à partir du n°160) par la RD 967 (partie comprise entre les ronds-points Les Closets et Trompe Souris) - au sud par la voie allant du rond-point de Trompe Souris (côté pair) jusqu'à la voie conduisant à la voie communale 22, par la voie communale 2 (côté impair) jusqu'à l'intersection des rues de la Jéhannière et de la Blanchardière et par la rue Ernest Maunoury (côté impair du n°33 au n°43) - à l'ouest par le ruisseau "le plancaïon" et par la rue de la Fonderie (côté impair du n°1 au n°51)	IFSI – 23 rue du Docteur Maubert		
							1	0009	*Bureau dit secteur des Vallées délimité :* - au nord par la rue du Pont des Racines (côté impair), la rue de Ger (côté pair du n°2 au n°130), la rue Georges Brassens (côté impair), la rue de la Bissonnière (côté impair à partir de la rue Georges Brassens jusqu'au n°869 compris de la rue de la Bissonnière), la Guérinière (côté pair du n°2 au n°32), le chemin de la Guérinière (côté pair du n°6 au n°154), le ruisseau " le Plancaïon " jusqu'à la rue Ernest Maunoury, la rue Ernest Maunoury (côté pair du n°38 au n°50), la rue de la Blanchardière (côté pair du n°614 au n°796) et la voie communale (côté pair) jusqu'au rond point les Acres - à l'est par la route départementale 217 (côté pair) - au sud par la limite de commune avec la Chapelle au Moine - à l'ouest par la limite de commune avec la Chapelle Biche, Saint Paul et La Lande Patry	Ecole maternelle Les Vallées (salle de motricité) – 139 rue de Ger		
							1	0010	*Bureau dit secteur du DOJO délimité :* - au nord par la rue du Hariel, le DOJO, la rue du Mont Saint Michel (partie comprise entre le n°1 au n°23 allée des Oiseaux), la rue Ernest Maunoury (côté pair jusqu'à l'intersection avec le ruisseau « le plancaïon ») - à l'est par le ruisseau « le plancaïon » - au sud par le chemin de la Guérinière (côté impair), la Guérinière (côté impair : partie comprise entre le chemin de la Guérinière et la rue de la Bissonnière), la rue de la Bissonnière (côté pair : partie comprise entre la Guérinière et l'intersection avec la rue Georges Brassens), la rue Georges Brassens (côté pair), la rue de Ger (côté impair du n°1 au n 93), rue du Pont des Racines (côté pair) - à l'ouest : par la limite de commune de la Lande Patry	Dojo – rue du Hariel		

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
03	2	14 – FLERS-2	**FLERS**	13		7	1	0011	*Bureau dit secteur SAINT MICHEL délimité :* - au nord par la rue du Stade (côté impair), le chemin du Hazé (côté impair), la rue de la Fonderie (côté impair du n°53 au n°71) - à l'est par le ruisseau " le plancaïon " - au sud par la rue Ernest Maunoury (côté impair du n 1 au n°23), la rue du Mont Saint Michel (partie comprise entre la rue Ernest Maunoury et l'allée des Passereaux non incluse), le DOJO jusqu'à la limite de commune de la Lande Patry - à l'ouest par la limite de commune de la Lande Patry	Maison des activités Saint Michel (salle d'accueil) – 25 rue du Mont Saint Michel		
						7	1	0012	*Bureau dit secteur VICTOR HUGO délimité :* - au nord par la rue de la Boule (côté impair du n°93 au n°95), la place Auguste Lelièvre (côté impair), la rue de la Onzième DBB (côté impair du n°31 B au n°49) - au nord-est par la rue Julien Salles (côté pair), la rue Richard-Lenoir (côté impair : partie comprise entre l'avenue du Château et la place du Général Leclerc), la place du Général Leclerc (côté pair) - à l'est par la rue de Domfront (côté pair du n°2 au n°156) - au sud par la rue Jacques Durrmeyer (côté impair : partie comprise entre la rue de Domfront et la rue de la Fonderie), la rue de la Fonderie (côté pair), le chemin du Hazé (côté pair), la rue du Stade (côté pair) - au sud-ouest par la limite de commune de la Lande Patry - au nord-ouest par la limite de commune de Saint Georges des Groseillers	Ecole élémentaire Victor Hugo (restaurant scolaire) – 19 rue Victor Hugo		
							1	0013	*Bureau dit secteur MADELEINE LOUAINTIER délimité :* - au nord par la limite de commune de Saint Georges des Groseillers - à l'est par la rue de la Planchette (côté impair), la rue du Moulin (côté impair du n°1 au n°17 B), la rue Henri Véniard (côté impair du n 1 au n°11), la place Charles de Gaulle les n°s 11, 22 et 24, la rue du 6 juin (côté pair), la place du Général Leclerc (côté pair du n°2 au n°12) - au sud-ouest par la rue Richard-Lenoir (côté pair du n°2 au n°46) - à l'ouest par la rue Julien Salles (côté impair), la rue de la Onzième DBB (côté pair du n°44 au n°66), la place Auguste Lelièvre (côté pair), la rue de la Boule (les n°s 78 et n° 80)	Square Delaunay, aux abords immédiat du Centre Madeleine LOUAINTIER		
						6	1	0001	*Bureau dit secteur du FORUM délimité :* - au nord par la rue Abbé Jean-Baptiste Lecornu (côté pair du n°4 au n°112), la rue de Paris (côté pair du n°174 au n°250) - à l'est par l'avenue de Dijon (côté impair) - au sud-est par l'avenue de Verdun (côté pair) - au sud par la rue de Messei (côté impair du n°9 au n°121)	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Forum – 9 rue du collège	x	x
							1	0002	*Bureau dit secteur PAUL BERT délimité :* - au nord-ouest par la limite de commune avec Saint-Georges-des-Groseillers - à l'est par la Route Départementale n°26 de Pont d'Ouilly à Ger (côté impair), la rue d'Athis (côté impair à partir du n°113), l'avenue de l'Ermitage (côté impair) - au sud par la rue de Paris (côté impair du n°187 au n°311), la rue Abbé Jean-Baptiste Lecornu (côté impair du n°35 au n°145) - à l'ouest par la rue Warminster, la place Charles de Gaulle (côté pair du n°2 au n°16), la rue Henri Véniard (les n°s 2 et 14), la rue du Moulin (côté pair du n°10 au n°30), la rue de la Planchette (côté pair)	Ecole élémentaire Paul Bert (salle polyvalente) – 34 rue Plessard		
							1	0003	*Bureau dit secteur Jean de la Fontaine délimité :* - au nord par la limite de commune avec ATHIS DE L'ORNE et RONFEUGERAI - à l'est par la limite de commune avec LA SELLE LA FORGE - au sud par la RD 966, les CR 42 et 41 et CR 37 (partie comprise entre la rue Eugène Garnier et l'intersection du CR 41), la rue Eugène Garnier (côté impair), la rue Georges Vallée (côté impair), la rue Saint-Sauveur (côté impair) - à l'ouest par l'avenue de Dijon (côté pair), l'avenue de l'Ermitage (côté pair), la rue d'Athis (côté pair à partir du n° 112), la RD 25, la limite de commune avec ST GEORGES DES GROSEILLERS et AUBUSSON	Ecole primaire Jean de la Fontaine (restaurant scolaire) – 55 rue Bernard Palissy		
							1	0004	*Bureau dit secteur Émile HALBOUT délimité :* - au nord-ouest par la rue Saint-Sauveur (côté pair), la rue Georges Vallée (côté pair), la rue Eugène Garnier (côté pair) - au nord par le chemin rural 37 (partie comprise entre la rue Eugène Garnier et l'intersection du chemin rural 41) puis les chemins ruraux 42 et 41 - au sud-est par la route départementale 966 - au sud par la limite de commune avec La Selle La Forge - au sud-ouest par le chemin rural 47, la voie communale 24 (partie comprise entre le n°74 rue Elie Frécour et le chemin rural 47), la rue Elie Frécour (côté pair du n°74 au n°80), la rue de la Géroudière (côté impair du n°41 au n°59 bis), la rue Pierre Huet (côté impair), la rue Joseph Morin (côté impair : partie comprise entre les rues Saint Sauveur et Pierre Huet)	Maison d'activités Emile Halbout (salle d'accueil) – 2 rue Pierre Lemiere		
							1	0005	*Bureau dit secteur Espace Jules VERNE délimité :* - à l'ouest par l'avenue Louis Toussaint (côté impair), l'avenue de Verdun (côté impair) - au nord par la rue Saint Sauveur (côté pair : partie comprise entre l'avenue de Verdun et la rue Joseph Morin), la rue Joseph Morin (côté pair : partie comprise entre la rue Saint Sauveur et la rue Pierre Huet), la rue Pierre Huet (côté pair), la rue de la Géroudière (côté pair du n°42 au n°62), la rue Elie Frécour (côté impair), la voie communale 24 (partie comprise entre le 74 rue Elie Frécour et le chemin rural 47), le chemin rural 47 - à l'est par la limite de commune avec La Selle La Forge - au sud par la ligne de chemin de fer Paris Granville	Espace Jules Verne (hall d'accueil) – 2 allée Jules Verne		
							1	0006	*Bureau dit secteur SEVIGNE délimité :* - au nord par la rue Blin, la rue Abbé JB Lecornu (côté impair du n°1 au n°33), la rue de Messei (côté pair du n°18 au n°126) - à l'est par l'avenue Louis Toussaint (côté pair) - à l'ouest par la place de Lattre de Tassigny, la rue de Domfront (côté impair du n°1 au n°153), la place du Général Leclerc (côté impair du n°1 au n°9), la rue du 6 Juin (côté impair), la place Charles de Gaulle (n°3)	Collège Sévigné (salle de permanence) – 30 bis rue de Belfort		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**FLEURE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – 37 le Bourg		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**FONTAINE LES BASSETS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	1	19 – SEES	**FRANCHEVILLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	salle des fêtes de Francheville (le bourg, 23 rue du Général Branet)		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**FRESNAY LE SAMSON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
02	3	21 – VIMOUTIERS	**GACE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Maison des associations – 1 Place du Général de Gaulle		
01	1	10 – DAMIGNY	**GANDELAIN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**GAPREE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**GIEL-COURTEILLES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**GINAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 1 route de l'Église Saint Denis		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**GOUFFERN EN AUGE**	4		4	1	0001	Limite territoriale des communes déléguées de LA COCHERE, LE BOURG SAINT LEONARD et SILLY EN GOUFFERN	**Bureau centralisateur de la commune** Salle des fêtes de Silly-en-Gouffern	x	
							1	0002	Limite territoriale des communes déléguées d'AUBRY EN EXMES, FEL, CHAMBOIS, OMMEEL, SAINT PIERRE LA RIVIERE et SURVIE	Salle du stade de Chambois (30 rue Paul Buquet – Chambois)		
							1	0003	Limite territoriale des communes déléguées d'AVERNES SOUS EXMES, COURMENIL, EXMES et VILLEBADIN	Salle des fêtes d'Exmes – Place Couloy		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée d'UROU ET CRENNES	Mairie déléguée d'Urou et Crennes – rue de l'école		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**GUEPREI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 46 route de Villedieu-les-Bailleul		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**GUERQUESALLES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**HABLOVILLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	6, rue de la Février (petite Salle des fêtes)		
01	1	17 – ECOUVES	**HAUTERIVE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 40, rue de l'abbaye		
01	1	10 – DAMIGNY	**HESLOUP**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 12 route de Saint-Germain-du-Corbéis		
02	3	09 – CETON	**IGE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – 45 rue du Mans		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**IRAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 89 route de Beaulieu		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**JOUE DU BOIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 2 Place de la Mairie		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**JOUE DU PLAIN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**JUVIGNY SUR ORNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Annexe de la mairie - 2 Rue de la Mairie		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**JUVIGNY VAL D'ANDAINE**	3		3	1	0001	communes déléguées de Juvigny-sous-Andaine et Beaulandais	**Bureau centralisateur de la commune** Mairie de Juvigny Val d'Andaine – 13 place Saint Michel	x	
							1	0002	communes déléguées de La Baroche sous Lucé et Lucé	Mairie de la Baroche sous Lucé – 5 rue de la vannerie		
							1	0003	communes déléguées de Sept Forges, Loré, Saint Denis de Villennette	Mairie Sept-Forges - 1 rue de l'église		
2	3	L'AIGLE	**L'AIGLE**	4		4	1	0001	Le bras de la Risle, rue du Paradis côté pair, rue Louis Pasteur côté pair, rue du Docteur Rouyer côté pair, Boulevard Vaugeois côté impair de la rue des Emangeards à la rue Souchey, rue Souchey côté impair, rue de la Madeleine côté pair de la rue Souchey à la rue de la Fonte, rue de la Fonte côté impair, limite commune de Saint Sulpice sur Risle	Foyer Guilloux – Rue Guillaume le Conquérant		
							1	0002	Secteur dit de la Madeleine : Avenue du Perche côté impair, rue Porte Rabel côté impair, Boulevard Vaugeois côté pair de la rue Porte Rabel à la rue Ernest Voyer, rue Souchey côté pair, rue de la Madeleine côté impair de la rue Souchey à la rue de la Fonte, rue de la Fonte côté pair, limite commune de Saint Sulpice sur Risle	Ecole Victor Hugo – Rue du Buat		
							1	0003	Secteur dit de l'Ecole Maternelle Galleron : Route de Crulai côté pair, la Frémondière, la Bouverie, l'Avenue du Perche côté pair, rue Porte Rabel côté pair, rue du Docteur Royer côté impair, rue Louis Pasteur côté impair, rue Clausthal Zellerfeld côté impair, rue de l'Horloge côté impair de la rue Clausthal Zellerfeld à la rue Marc Vaux, rue Marc Vaux côté impair, rue de la Garenne côté impair à partir du n°101 à la route des Aspres	Ecole Galleron – Rue Frédéric Galleron		
							1	0004	Secteur dit du Gru : Route des Aspres côté pair, Chemin de l'Horloge côté pair, rue de la Garenne côté pair à partir du n°68, rue Marc Vaux côté pair, rue de l'Horloge côté pair de la rue Marc Vaux à la rue Clausthal Zellerfeld, la rue Clausthal Zellerfeld côté pair, rue Louis Pasteur côté pair de la rue Clausthal Zellerfeld à la rue du Paradis, rue du Paradis côté impair, la Risle, limites hors commune de Saint Sulpice sur Risle et Rai	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Salle Michaux – Avenue de la Comtesse de Ségur	x	x
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**L'HOME CHAMONDOT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – Le Bourg		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**L'ORÉE D'ÉCOUVES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie de Livaie (salle du conseil)		
03	2	13 – FLERS-1	**LA BAZOQUE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	1	19 – SEES	**LA BELLIERE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
03	2	13 – FLERS-1	**LA CHAPELLE AU MOINE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	13 – FLERS-1	**LA CHAPELLE BICHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**LA CHAPELLE MONTLIGEON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle annexe de la Mairie – 18 rue Principale		
01	1	19 – SEES	**LA CHAPELLE PRES SEES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 5 place de la Mairie		
02	3	09 – CETON	**LA CHAPELLE SOUEF**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	3 rue de la cidrerie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LA CHAPELLE VIEL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 12 rue des capellois		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**LA CHAUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**LA COULONCHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LA FERRIERE AU DOYEN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**LA FERRIERE AUX ETANGS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	19 – SEES	**LA FERRIERE BECHET**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	10 – DAMIGNY	**LA FERRIERE BOCHARD**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle du Conseil Municipal – Mairie – 18, rue des Alpes Mancelles		
02	3	18 – RAI	**LA FERTE EN OUCHE**	10		10	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de LA FERTÉ-FRENEL	**Bureau centralisateur de la commune** 1 rue du docteur Bouteiller - La Ferté Frenel	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée d'ANCEINS	Mairie d'Anceins		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de BOCQUENCÉ	Mairie de Bocquence		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de COUVAINS	Mairie de Couvains		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée de GAUVILLE	Mairie de Gauville – 1 place de la mairie		
							1	0006	Limite territoriale de la commune déléguée de GLOS LA FERRIERE	Mairie de Glos la Ferrière		
							1	0007	Limite territoriale de la commune déléguée d'HEUGON	Mairie de Heugon – 40 rue du Chesnay Guillaume		
							1	0008	Limite territoriale de la commune déléguée de MONNAI	Mairie de Monnai – 1, rue du château d'Ô		
							1	0009	Limite territoriale de la commune déléguée de ST NICOLAS DES LAITIERS	Maire de Saint Nicolas des Laitiers		
							1	0010	Limite territoriale de la commune déléguée de VILLERS EN OUCHE	Mairie de Villers en Ouche		
							1	0001	Avenue Thiers, Rue de la Victoire impaire du n° 0 au n° 25, Rue de la Victoire paire du n° 0 au n° 32, Rue d'Alençon, Rue de la Teinture, Rue Saint Denis, Rue de la Barre paire du n° 0 au n° 22, Rue de la Barre, impaire du n° 0 au n° 9999, Rue de la Petite Vitesse, Rue d'Argentan impaire du n° 0 au n° 29, Rue d'Argentan paire du n° 0 au n° 36, Les Montazières, Rue des Fossés Nicole, Rue Croix de Fer, Rue Pierre Neveu, Rue aux Cordiers impaire du n° 0 au n° 9999, Rue aux Cordiers paire du n° 1 au n° 34, Rue de Versailles paire du n° 0 au n° 9999, Rue Amand Macé, Chemin des Montazières, Rue d'hautvie, Place de la République, Rue Chauvière, La Poterne, Rue aux Sorbiers, Rue Pavée, Rue des 4 roues, Cour Nicole, Ruelle du Vallon, Rue des 5 Fréres Robinet, Place Frédéric Lemercier, Rue du Château, Rue Gambetta, Rue du Levant, Rue des 2 gares, Ruelle du Moulin de la Forge, Rue Wilfrid Challemel, Rue de la Chambrette, Place du Général Leclerc, Rue Palluel, Ruelle des Fournelles, Rue des Jardins Nicole, Rue des Fossés St Denis paire du n° 0 au n° 18, Rue des Fossés St Denis, Cour du Levant, Chemin de la Petite Vitesse du n° 0 au n° 38, Boulevard de la Forêt d'Andaine (gendarmerie), Rue de l'ancienne Eglise, Rue Saint Georges, Place Neustadt, rue de La Lavanderie, Le Plant, Rue Jules Davoust, Rue de la halle à l'Avoine, Impasse NIAUX du n° 0 au n° 9999	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Salle du marché couvert – Place de la République	x	x

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
1	2	12 – LA FERTE MACE	**LA FERTE MACE**	5		5	1	0002	Chemin de bât, Avenue du Président Coty paire du n° 0 au n° 9999, La Mare aux Galets, La Perrière, Rue Sœur Marie Boitier, La Lande au Mineur, Rue d'Argentan impaire du n° 31 au n° 9999, Rue d'Argentan paire du n° 38 au n° 9999, La Dronière, Rue du Moulin Robert, Le Fay, La Roussinière, La Croix du Houx, Rue des Peupliers, Rue Léon Blum, Moulin Robert, La Pommeraie, Rue Savoigne Biffèche, Rue de la Saulaie, Rue Salvador Allendé, Rue de Ludlow, Rue Frédéric Dugrais, Cour du Colonel Mazeline, Les Près-Beauvain, Le Douet de L'Aulne, Frilouze, Rue Jean Jaurès, Rue du Docteur Denet, Rue Jean Rostand, Rue Almire Viel, Route de Falaise, La Bunoudière, Le Fay-Bas, La Tourelle, Chemin de Robert, L'Embûche, Les Fieffes, Rue St Maurice du Québec, Cour René Bansard, La Chevrollière, Route de Paris, Gagné, Rue de l'Amiral Dumesnil, Rue Auguste Rodin, Le Fay Haut, La Pigeonnière, Les Peupliers, Le Champ des Oiseaux, Chemin des Bruyères, Maison Neuve, Les Avarys, Beau Soleil, Le Champ de la Vallée, Rue des Fauvettes, L'être Groult, Pont des Goutelles, Rue des Pommiers, Impasse Toussaint Louverture, Rue de Calville	Ecole Charles Perrault **(salle de restauration)** – Ruelle des Fournelles		
							1	0003	Avenue du Président Coty impaire du n° 0 au n° 9999, Rue de La Victoire paire du n° 34 au n° 9999, Rue Robert Buron, Avenue Le Meunier de la Raillère, Rue Louis Pasteur, Boulevard André Hamonic, Rue du Gasset, Rue Jean Mermoz, Rue Martin Luther King, La Sourdière, Rue Marcel Pierre, Rue Gabriel Duhé, Rue des Ridrels, Chemin des Noisetiers, Rue Alexandre Lainé, Boulevard de Contades, Les Chauvins, Cour Georges Brassens, Le Petit Ridrel, Rue de Versailles, Les Placeries, Chemin du Rocher, Rue Honoré Laigre, Route de Falaise, Rue Joseph Ruest, Fimbrune, Rue du Docteur Louvel, Place Louvel, Les Vrinières, Route de Briouze, Cour St Denis, Rue Esnault Pelterie, La Patinière, La Lande Baron, Route de Flers, Le Grand Ridrel	Centre socio-culturel fertois **(La Grande Salle)** – Rue Louis Pasteur		
							1	0004	Rue du Docteur Poulain, Chemin de Clouet, Rue de La Victoire impaire du n° 27 au n° 9999, Rue Félix Désaunay, Rue Marie Curie, Le Bouillon Salles, Rue de La Barre paire du n° 24 au n° 9999, Place du Général de Gaulle, La Barbère, Rue des Boisseliers, L'oisivière, Rue du Collège, La Genuisière, Route de Bagnoles, Les Tesnières, Lamberdière, Clairet, Rue des Foulons, Rue aux Cordiers, Rue des Tanneurs, Rue des Passementiers, Rue du Val Vert, Le Rocher Broutin, Le Parc, Boulevard de La Forêt d'Andaine, La Parvalière, Rue des Blanchisseurs, Rue Charles Léandre, Les Nouelles, Pont Chapelle, La Horie, Les Tupinières, La Brochardière, Route de Domfront, Rue du Petit Pont, Le Buisson, Le Rocher Salles, Rue des Sabotiers, La Guillouardière, La Butte, Rue des Pareurs, Rue des 5 frères Robinet paire du n° 0 au n° 9999, Cour Chauvière, Rue des Tisserands, La Ferme de Maure, Rue de Clouet, Le Rocher Marie, Rue des Fossés Saint Denis paire du n° 20 au n° 9999, La Bigotière, La Tristière, La Lardière, La Peleras, Le Bouillon Thébault, Les Joncherets, Rue du 14 Juillet, L'Aumonette, La Pelluetière, La Barrière du Maine, Valmont, L'Epinette, La Moussaie, La Fonderie, Impasse du Val Fleuri, Chemin de La Brochardière, Chemin de L'Oisivière, La Tuilerie Georgette, La Durardière, Fanjus	Maison Bobot (salle n°5) – Rue du collège		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée d'ANTOIGNY	Mairie de Antoigny – Le Bourg		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**LA FRESNAIE FAYEL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	18 – RAI	**LA GONFRIERE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	10 – DAMIGNY	**LA LACELLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**LA LANDE DE GOULT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie 713 route de Cance		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**LA LANDE DE LOUGE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	13 – FLERS-1	**LA LANDE PATRY**	2		2	1	0001	délimité à l'Est par le C. D. 924 par la rue de la Fontaine côté pair, Le Vivier, Les Landes Havas, La Briqueterie côté droit, avenue de la Liberté côté pair, Les Pierres Bises côté droit	**Bureau centralisateur de la commune** Salle du Conseil Municipal	x	
							1	0002	délimité à l'Ouest par le C. D. 924, rue de la Fontaine côté impair, Le Vivier, Les Landes Havas, La Briqueterie, avenue de la Liberté côté impair, Les Pierres Bises côté gauche	Salle de la Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**LA LANDE ST SIMEON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 178 rue du Lavoir		
02	3	08 – BRETONCELLES	**LA MADELEINE BOUVET**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 rue de la grotte		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**LA MESNIERE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**LA MOTTE FOUQUET**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	10 – DAMIGNY	**LA ROCHE MABILE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	14 – FLERS-2	**LA SELLE LA FORGE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – 3 rue du clos Foucher		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**LA TRINITE DES LAITIERS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LA VENTROUZE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
01	1	17 – ECOUVES	**LALEU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	14 – FLERS-2	**LANDIGOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	mairie – 32 rue des Ecoles		
03	2	13 – FLERS-1	**LANDISACQ**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 34 rue Principale		
01	1	17 – ECOUVES	**LARRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – Le Bourg		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**LE BOSC RENOULT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	19 – SEES	**LE BOUILLON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – Le Bourg		
01	1	19 – SEES	**LE CERCUEIL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**LE CHALANGE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 5, route du Tertre		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**LE CHAMP DE LA PIERRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	1	19 – SEES	**LE CHATEAU D'ALMENECHES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 2, route du Ménil Gautier		
03	2	13 – FLERS-1	**LE CHATELLIER**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 rue de la Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**LE GRAIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 2 rue des écoliers		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LE MAGE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 9 Grande Rue		
01	1	17 – ECOUVES	**LE MELE SUR SARTHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 21 rue de Libcany		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LE MENIL BERARD**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**LE MENIL BROUT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – 27 place de l'Église		
03	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**LE MENIL CIBOULT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	31, place de la Mairie – Le Bourg		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**LE MENIL DE BRIOUZE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Annexe à la Mairie – rue du Stade		
01	1	17 – ECOUVES	**LE MENIL GUYON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**LE MENIL SCELLEUR**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 3, place du 13 août 1944		
02	3	18 – RAI	**LE MENIL VICOMTE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LE PAS SAINT L'HOMER**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 4 place de la Mairie		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**LE PIN AU HARAS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**LE PIN LA GARENNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie Salle des Associations		
01	1	17 – ECOUVES	**LE PLANTIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie (salle de réunion)		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**LE RENOUARD**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**LE SAP ANDRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LES ASPRES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**LES CHAMPEAUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LES GENETTES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LES MENUS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	2	12 – LA FERTE MACE	**LES MONTS D'ANDAINE**	2		2	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de LA SAUVAGERE	**Bureau centralisateur de la commune** Mairie 3 route de Bellou - La Sauvagère	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de ST-MAURICE-DU-DESERT	Mairie de Saint Maurice du Désert- allée des Tilleuls, Saint Maurice du Désert		
01	1	17 – ECOUVES	**LES VENTES DE BOURSE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**LES YVETEAUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 970 route de la Liberté		

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
02	3	18 – RAI	**LIGNERES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**LIGNOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**LOISAIL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 impasse de la Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**LONGNY LES VILLAGES**	8		8	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de LONGNY AU PERCHE	**Bureau centralisateur de la commune** Salle des fêtes de Longny au Perche – Le Bourg	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de LA LANDE SUR EURE	Salle des fêtes de la Lande sur Eure		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de MALETABLE	Mairie de Malétable		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de MARCHAINVILLE	Mairie de Marchainville		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée de MONCEAUX AU PERCHE	Salle des fêtes de Monceaux au Perche		
							1	0006	Limite territoriale de la commune déléguée de MOULICENT	Salle des fêtes de Moulicent		
							1	0007	Limite territoriale de la commune déléguée de NEUILLY SUR EURE	Salle des fêtes de Neuilly sur Eure		
							1	0008	Limite territoriale de la commune déléguée de ST VICTOR DE RENO	Mairie de Saint Victor de Réno		
01	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**LONLAY L'ABBAYE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	2	12 – LA FERTE MACE	**LONLAY LE TESSON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 43 route du Puits au Héron		
01	1	10 – DAMIGNY	**LONRAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 place du Point de Beauvais		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**LOUGE SUR MAIRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 rue de la Mairie		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**LOUVIERES EN AUGE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	19 – SEES	**MACE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**MAGNY LE DESERT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	**Bureau centralisateur du canton** Mairie – 21 place Daniel Miette		x
02	3	18 – RAI	**MAHERU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – Le Bourg		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**MANTILLY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 2 place de la Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**MARCHEMAISONS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 2 Impasse de la Robillardière		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**MARDILLY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**MAUVES SUR HUISNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle Jeanne d'Arc		
03	1	19 – SEES	**MEDAVY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 32, rue du Château		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**MEHOUDIN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**MENIL ERREUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	18 – RAI	**MENIL FROGER**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**MENIL GONDOUIN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**MENIL HERMEI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Ecole – Route de la forêt Auvray		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**MENIL HUBERT EN EXMES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1295 Route du Pont de la Vie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**MENIL HUBERT SUR ORNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle de la Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**MENIL VIN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	18 – RAI	**MERLERAULT-LE-PIN**	3		3	1	0001	Limite territoriale des communes déléguées de LE MERLERAULT, LES AUTHIEUX DU PUITS et de LA GENEVRAIE (Deuxième circonscription législative de Mortagne-au-Perche).	**Bureau centralisateur** : Mairie LE MERLERAULT – salle de la mairie-centre	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de NONANT LE PIN (Deuxième circonscription législative de Mortagne-au-Perche).	Mairie de NONANT LE PIN – salle de la mairie annexe		
01							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de GODISSON (Première circonscription législative d'Alençon)	Mairie de GODISSON – salle de la mairie-annexe		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**MERRI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 6 route du Bourg		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**MESSEI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des sports Gérard Burel – Rue Jean Dumas		
01	1	10 – DAMIGNY	**MIEUXCE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 place de la Mairie de Mieuxcé		
03	2	13 – FLERS-1	**MONCY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – 11, Impasse de la Mairie		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**MONT ORMEL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie 2 Chemin de la Mairie La Panthelière		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**MONTABARD**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie 52 Place de la Gare		
01	1	17 – ECOUVES	**MONTCHEVREL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 2 route de la Liberté		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**MONTGAUDRY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	14 – FLERS-2	**MONTILLY SUR NOIREAU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 8 place de l'Église		
03	1	19 – SEES	**MONTMERREI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**MONTREUIL AU HOULME**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Annexe de la mairie – Le Bourg		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**MONTREUIL LA CAMBE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**MONTS SUR ORNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale de Sentilly		
03	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**MONTSECRET-CLAIREFOUGERE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 18 grande rue	x	
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**MORTAGNE AU PERCHE**	2		2	1	0001	limité par le chemin départemental n° 912, la rue des quinze fusillés coté impair jusqu'à l'intersection de la rue Aristide Briand côté pair, la rue des Déportés côté pair, l'avenue de la Gare côté pair et le chemin des Ravenelles (C.D. 282) côté droit	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Salle des fêtes – 22 place du général De Gaulle	x	x
							1	0002	limité par les mêmes rues que ci-dessus côtés pairs ou impairs	Centre de loisirs Puyravau (ancienne école maternelle Puyravau) – 69 rue des quinze fusillés		
03	1	19 – SEES	**MORTREE**	2		2	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de MORTREE (Troisième circonscription législative d'Argentan)	**Bureau centralisateur de la commune** Mairie – 28 grande rue - 61570 Mortrée	x	
01							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de ST HILAIRE LA GERARD (Première circonscription législative d'Alençon)	1, place de l'érable 61500 Saint Hilaire la Gérard		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**MOULINS LA MARCHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**MOULINS SUR ORNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 191 route de Bel-Œuvre		
02	3	08 – BRETONCELLES	**MOUTIERS AU PERCHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie 3, rue de la mairie		
01	1	19 – SEES	**NEAUPHE SOUS ESSAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle polyvalente		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**NEAUPHE SUR DIVE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – 2741 Route du Sap		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**NECY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**NEUILLY LE BISSON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 rue du Parc		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**NEUVILLE SUR TOUQUES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1, chemin de la mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**NEUVY AU HOULME**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**OCCAGNES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 6, chemin de l'Église		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**OMMOY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 rue de l'Église		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**ORGERES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 104, place de l'église		
02	3	09 – CETON	**ORIGNY LE ROUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 3 rue du Château		
01	1	10 – DAMIGNY	**PACE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 5 rue de l'Église		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**PARFONDEVAL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**PASSAIS VILLAGES**	3		3	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de PASSAIS LA CONCEPTION	**Bureau centralisateur de la commune** Salle des associations – 191 rue de Bretagne	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de L'ÉPINAY LE COMTE	Mairie de l'Epinay le Comte - 19 impasse de l'abbaye blanche		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de SAINT SIMEON	Mairie de Saint Siméon – 270 rue des Tilleuls		
02	3	08 – BRETONCELLES	**PERCHE EN NOCE**	6		6	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de NOCÉ	**Bureau centralisateur de la commune** Mairie – 11 rue de Courboyer	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de COLONARD CORUBERT	Mairie de Colonard-Corubert – 1 place Letavernier		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de DANCÉ	Mairie de Dancé – 1 place de la Mairie		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de PRÉAUX DU PERCHE	Mairie de Préaux du Perche – 4 place Saint-Germain		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée de ST AUBIN DES GROIS	Mairie de Saint Aubin des Grois – 4 rue de Fontenay		
							1	0006	Limite territoriale de la commune déléguée de ST JEAN DE LA FORET	Mairie de Saint Jean de la Forêt – 2 rue de l'école		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**PERROU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – 28, rue des Andaines		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**PERVENCHERES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie, 4 place des Pervenches		
02	3	18 – RAI	**PLANCHES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie 3, chemin Patouillard		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**POINTEL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**PONTCHARDON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie 32 place de la Fontaine		
02	3	09 – CETON	**POUVRAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – Le Bourg		

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**PUTANGES LE LAC**	3		3	1	0001	Limite territoriale des communes déléguées de PUTANGES PONT ECREPIN, LA FRESNAYE AU SAUVAGE, MENIL JEAN, RABODANGES, LES ROTOURS et SAINTE CROIX SUR ORNE	**Bureau centralisateur de la commune** Hôtel de ville – 12 place de l'Hôtel de ville – Putanges-Pont-Ecrepin	x	
							1	0002	Limite territoriale des communes déléguées de CHENEDOUIT et SAINT AUBERT SUR ORNE	Mairie de Chênedouit		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de LA FORET AUVRAY	Mairie de la Forêt-Auvray		
02	3	18 – RAI	**RAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	**Bureau centralisateur du canton** Mairie – 12 B rue Trémont de Boisthorel		x
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**RANES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	08 – BRETONCELLES	**REMALARD EN PERCHE**	2		2	1	0001	Limite territoriale de la commune historique de RÉMALARD	**Bureau centralisateur de la commune** Espace Octave Mirbeau – Place du champ de foire (un côté de la salle)	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune historique de BELLOU SUR HUISNE ET DORCEAU	Espace Octave Mirbeau – Place du champ de foire (l'autre côté de la salle)		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**RESENLIEU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**REVEILLON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**RI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 2 ruelle de Laleu		
1	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**RIVES D'ANDAINE**	3		3	1	0001	*Bureau délimité :* -au Sud par la R. D.976 (côté pair inclus) jusqu'au ruisseau du Moulin Guérin. - à l'Est par le ruisseau du Moulin Guérin jusqu'à son passage sous la R. D.848 (Le Moulin du Boulay inclus), puis par le hameau de la Petite Houssaye (inclus) jusqu'aux hameaux des Boisnards, de la Renardière et de l'Etre Guérin (tous inclus). - au Nord et à l'Ouest par les limites territoriales de la commune déléguée de La Chapelle d'Andaine.	**Bureau centralisateur de la commune** Salle Roland Fléchard – 156, place Roland Fléchard – La Chapelle d'Andaine	x	
							1	0002	*Bureau délimité :* - au Nord par la R. D.976 (côté impair inclus) jusqu'au ruisseau du Moulin Guérin. - à l'Ouest par le ruisseau du Moulin Guérin jusqu'à son passage sous la R. D.848 puis par les hameaux de La Chauvinais, de L'Epinay, de Bel Air jusqu'aux Houlettes (tous inclus), puis par la V. C.4 jusqu'à l'intersection avec la V. C.207, puis par la V. C.207 jusqu'à l'intersection avec la R. D.235 (côtés pair et impair inclus), puis par la R. D.235 jusqu'au hameau de la Croix Gautier (inclus). - à l'Est par les hameaux de l'Aumonde, des Corvées, de la Reinière, du Clos Martineau et du Chalet (commune déléguée de Haleine - tous ces hameaux non inclus). - au Sud par les limites territoriales des communes déléguées de Haleine et de Geneslay. - à l'Ouest par les limites territoriales des communes déléguées de Geneslay et de La Chapelle d'Andaine jusqu'à la R. D.976.	Salle Roland Fléchard – 156, place Roland Fléchard– La Chapelle d'Andaine		
							1	0003	*Bureau délimité :* - à l'Ouest par les hameaux de l'Aumonde, des Corvées, de la Reinière, du Clos Martineau et du Chalet (tous ces hameaux inclus) et par les limites territoriales de la commune déléguée de Couterne. - au Nord, à l'Est et au Sud, par les limites territoriales de la commune déléguée de Couterne.	Salle Raymond Ponot – 12, rue de la gare courtenoise – Couterne		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**ROIVILLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**RONAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**ROUPERROUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale		
02	3	08 – BRETONCELLES	**SABLONS SUR HUISNE**	3		3	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de CONDÉ SUR HUISNE	**Bureau centralisateur de la commune Salle des fêtes Paul Pelleray – 19 rue du Maréchal Leclerc**	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de CONDEAU	Salle des fêtes de Condeau		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de COULONGES LES SABLONS	Mairie de Coulonges les Sablons – 6 rue du manoir		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**SAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie (salle de réunion)		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**SAIRES LA VERRERIE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**SAP EN AUGE**	1			1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie (salle du conseil municipal)		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**SARCEAUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 rue du Montier		
01	1	19 – SEES	**SEES**	2		2	1	0001	Délimité par la rivière l'Orne : rue de la République du n°1 au 37 (côté impair) et du n°2 au n°50 (côté pair), rue Billy, du n°3 au n°41 (côté impair) et du n°2 au n°36 (côté pair) et toutes les rues et tous les lieux-dits situés au Nord de la Commune	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Foyer municipal – Rue Charles Forget	x	x
							1	0002	Délimité par la rivière l'Orne : rue de la République du n°39 au n°99 (côté impair) et du n°52 au n°100 (côté pair), rue Billy, du n°43 au n°121 (côté impair) et du n°38 au n°120 (côté pair) et toutes les rues et tous les lieux-dits situés au Sud de la Commune	Centre polyvalent – Rue du 11 novembre 1918		
01	1	17 – ECOUVES	**SEMALLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle multi-activités dans les locaux de l'ancienne école publique		
03	2	04 – ARGENTAN-1	**SEVIGNY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 8,route d'Argentan		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**SEVRAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 15 Place Saint Clair		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**SOLIGNY LA TRAPPE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle polyvalente Michel Jousse		
01	1	17 – ECOUVES	**ST AGNAN SUR SARTHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 1 Route des Moulins		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**ST ANDRE DE BRIOUZE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	12 – LA FERTE MACE	**ST ANDRE DE MESSEI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST AQUILIN DE CORBION**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – Le Bourg		
01	1	17 – ECOUVES	**ST AUBIN D'APPENAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – Le Bourg		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**ST AUBIN DE BONNEVAL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST AUBIN DE COURTERAIE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle culturelle		
01	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**ST BOMER LES FORGES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**ST BRICE EN PASSAIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 place du Village		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**ST BRICE SOUS RANES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle du Conseil Municipal (Mairie)		
01	1	10 – DAMIGNY	**ST CENERI LE GEREI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle Culturelle		
03	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**ST CHRISTOPHE DE CHAULIEU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	2	13 – FLERS-1	**ST CLAIR DE HALOUZE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 17 rue du châtellier		
02	3	08 – BRETONCELLES	**ST CYR LA ROSIERE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 1 place Sainte Julitte		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST DENIS SUR HUISNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	10 – DAMIGNY	**ST DENIS SUR SARTHON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**ST ELLIER LES BOIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**ST EVROULT DE MONTFORT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	18 – RAI	**ST EVROULT N.D. DU BOIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 172 route de l'Aigle		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**ST FRAIMBAULT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle Roland Hérouin – Parc de la Mairie		
02	3	09 – CETON	**ST FULGENT DES ORMES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des Fêtes - 25 rue des Tisserands		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**ST GEORGES D'ANNEBECQ**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 6 rue des Deux Écoles - Le Bourg		
03	2	14 – FLERS-2	**ST GEORGES DES GROSEILLERS**	2		2	1	0001	délimité au Sud par la Rue de la Fontaine aux Loups, le chemin de la Trigale jusqu'à l'intersection de la Rue de Flers côté impair du n° 1 au n° 39 inclus, de l'intersection de la Rue de Flers à la Rue du Prieuré jusqu'au village de la Bourdonnière en sa totalité et au Nord jusqu'aux limites des communes de CALIGNY et AUBUSSON	**Bureau centralisateur de la commune** Mairie – 3 avenue Charles de Gaulle	x	

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
							1	0002	délimité au Nord par la rue de la Fontaine aux Loups, le chemin de la Trigale jusqu'à l'intersection de la Rue de Flers du côté impair au Sud jusqu'aux limites des communes de LA LANDE PATRY et FLERS	PASCIO (maison des associations) – 30, avenue Charles de Gaulle		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**ST GERMAIN D'AUNAY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Ancienne école – Le Bourg		
02	3	18 – RAI	**ST GERMAIN DE CLAIREFEUILLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – Le Bourg - 3 route Marie Duplesis		
02	3	09 – CETON	**ST GERMAIN DE LA COUDRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle Lucien Pottier – 1 place Louis Géhan		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST GERMAIN DE MARTIGNY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	08 – BRETONCELLES	**ST GERMAIN DES GROIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	03 – ALENÇON-2	**ST GERMAIN DU CORBEIS**	3		3	1	0001	La Garenne (I.M.P.), Impasse des Acacias, Rue des Acacias, Bel Air, Hameau de Saint Barthélémy, Rue de Saint Barthélémy, Rue St Barthélémy, Rue Saint Barthélémy , BEAUME , La Brousse, Rue des Bruyères, Résidence des Bruyères, Route du Chable, La Ferme du Chable, Rue des Charmes, Rue André Couder, Allée André Couder, Place Yves Dossal, place de l'Église, Le Bois Gerei, Chemin du Granit, rue du Granit, Rue du Gresset, L'Hermitage, Route d'Hesloup, Rue des Petits Jardins, Chemin de la Jobidonnerie, Rue du Six Juin, Rue de l'Aumône, Place de l'Église, Château de L'Isle, Launai, Rue de la Libération, Impasse de la Libération, Le Clos Loret, La Motte, chemin du Gué du Moulin, Rue du Onze Novembre, Rue des Ormeaux, Impasse des Ormeaux, passage de la Poste, Rue du Parc Renard, Le Parc Renard, Centre aéré Robert Hée, rue du Rocles, Rue de la Butte aux Roches, Rue du Stade, Allée de la Templiérie, Le Tertre, La Tillière, Rue de Verdun, Allée du clos du Grand Verger, Rue du Clos du Grand Verger, Rue du Champ des Vignes	Salle de motricité de l'école maternelle – Place Yves Dossal		
							1	0002	Allée Beaudoin , Les Bertaux, Route des Bertaux, Impasse des Maisons Blanches, Rue des Maisons Blanches, Impasse des Petits Brûlis, rue des Brulis, Allée des Chabris, rue des Chardonnerets, Rue de Chauvigny, Impasse de Chauvigny, château de Chauvigny, rue de la Chicaudière, Rue du Clos de la Coudre, Rue de la Diguetterie, impasse de la Diguetterie, rue de l'Elan, Rue des Erables, Rue du Pré Failly, Allée des Fauvettes, Impasse du Pré de la Fuie , Rue du Pré de la Fuie, Rue du Bois Gérard, Rue des Grouais, impasse des Grouais , Rue André Lamotte, Rue du Général Leclerc , La Maniée, Place du Marais, Place des Marais, Rue du Dix Neuf Mars 1962, rue des Mésanges, rue du Clos des Noisetiers, Rue de la Pâture, rue des Peupliers, Rue du Pré Plat, Rue du Grand Pré, Rue des Saules, rue des Terres Blanches	**Bureau centralisateur de la commune** Salle du Conseil Municipal – 9 place Yves Dossal	x	
							1	0003	rue d'Alençon, Les Aulnays, Rue du Champ Beaumont, Allée du Bocage, Allée du Bois, Impasse du Bosquet, Rue du Bosquet, Impasse de la Campagne, Rue de la Campagne, Rue des Castors, Rue de la Belle Charpente, Impasse de la Chenevière, rue de la Chenevière, La Chevalerie, Allée d'Ecouves, Route de Fresnay, Impasse des Genets, Impasse du Chemin de Gesnes, Rue du Chemin de Gesnes, Place des Glaïeuls, La Gravelle , Domaine de la Gravelle, Route de la Gravelle, Rue des Iris, Rue des Jonquilles, La Monnerie , Rue du Muguet, Rue de la Plaine, Rue des Primevères, Le Rocher, Rue de la Sablière, Rue de la Suifferie	Salle d'activités n°2 de l'école primaire – Place Yves Dossal		
01	1	17 – ECOUVES	**ST GERMAIN LE VIEUX**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**ST GERVAIS DES SABLONS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	19 – SEES	**ST GERVAIS DU PERRON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**ST GILLES DES MARAIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**ST HILAIRE DE BRIOUZE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST HILAIRE LE CHATEL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	09 – CETON	**ST HILAIRE SUR ERRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**ST HILAIRE SUR RISLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle de réunion		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST JOUIN DE BLAVOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	1	17 – ECOUVES	**ST JULIEN SUR SARTHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 6 route de l'Ormeau de la Garde		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**ST LAMBERT SUR DIVE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes 12 route des Canadiens		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST LANGIS LES MORTAGNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle polyvalente		
01	1	17 – ECOUVES	**ST LEGER SUR SARTHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**ST LEONARD DES PARCS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST MARD DE RENO**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 24 rue de Réno		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**ST MARS D'EGRENNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie (salle de réunion)		
02	3	01 – AIGLE	**ST MARTIN D'ECUBLEI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle polyvalente		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**ST MARTIN DES LANDES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale- 1 chemin du Bois Hébert		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST MARTIN DES PEZERITS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie (salle de réunion)		
02	3	09 – CETON	**ST MARTIN DU VIEUX BELLEME**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – 45 rue Pierre de Romanet		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**ST MARTIN L AIGUILLON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale – La Bruyère		
02	3	01 – AIGLE	**ST MICHEL THUBEUF**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 4, bis rue St Michel de la fôret		
02	3	18 – RAI	**ST NICOLAS DE SOMMAIRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie (salle de réunion) – 3 la Gervaisie		
01	1	10 – DAMIGNY	**ST NICOLAS DES BOIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie (salle de la Mairie)		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**ST OUEN DE SECHEROUVRE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 11 rue de l'Abbé Girard		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**ST OUEN LE BRISOULT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 106 route de Neuilly le Vendin		
02	3	01 – AIGLE	**ST OUEN SUR ITON**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – rue Désiré Guillemare		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**ST PATRICE DU DESERT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie 6- Place Saint Patrice		
03	2	13 – FLERS-1	**ST PAUL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**ST PHILBERT SUR ORNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 96 impasse de la Mairie		
03	2	13 – FLERS-1	**ST PIERRE D ENTREMONT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	18 – RAI	**ST PIERRE DES LOGES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – n° 53 route de la Mairie		
03	2	14 – FLERS-2	**ST PIERRE DU REGARD**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	08 – BRETONCELLES	**ST PIERRE LA BRUYERE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	1	17 – ECOUVES	**ST QUENTIN DE BLAVOU**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale		
03	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**ST QUENTIN LES CHARDONNETS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 1 Route de la Fosse -Le Bourg		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**ST ROCH SUR EGRENNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle communale Hippolyte Vaugeois		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**ST SAUVEUR DE CARROUGES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	01 – AIGLE	**ST SULPICE SUR RISLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – 3 chemin de Bouviers		
02	3	18 – RAI	**ST SYMPHORIEN DES BRUYERES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**STE CERONNE LES MORTAGNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 14, rue de Montcacune		
02	3	18 – RAI	**STE GAUBURGE STE COLOMBE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**STE HONORINE LA CHARDONNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**STE HONORINE LA GUILLAUME**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**STE MARGUERITE DE CARROUGES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	15 – MAGNY LE DESERT	**STE MARIE LA ROBERT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	06 – ATHIS VAL DE ROUVRE	**STE OPPORTUNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 80 route de la tannerie		
01	1	17 – ECOUVES	**STE SCOLASSE SUR SARTHE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	09 – CETON	**SURE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**TANQUES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	19 – SEES	**TANVILLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**TELLIERES LE PLESSIS**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**TESSE FROULAY**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – Salle du conseil – 3, rue de Bagnoles		
02	3	21 – VIMOUTIERS	**TICHEVILLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle polyvalente		
							1	0001	Bureau délimité au Nord par l'axe R. D. 924, Grande Rue et la R. D. 911	**Bureau 1 et centralisateur de la commune de TINCHEBRAY BOCAGE -** Salle du Colys'haie – 7 rue des Bourreliers	x	

CIRCO	ARRD	CANTON	COMMUNE	Total du nombre de bureaux de la commune	Bureau de vote unique	Bureaux de vote multiples	Nombre de bureaux de vote	Code bureau de vote	Périmètre du bureau de vote	Adresses des Bureaux de vote	Bureaux centralisateurs commune	Bureaux centralisateurs canton
03	2	11 – DOMFRONT EN POIRAIE	**TINCHEBRAY BOCAGE**	8		8	1	0002	Bureau délimité au Sud par l'axe par la R. D. 924, Grande Rue et la R. D. 911	Salle du Colys'haie – 7 rue des Bourreliers		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de BEAUCHENE	Mairie de Beauchêne – 117 le Bourg Beauchêne		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de FRENES	Pôle culturel Frênes, 16 place de l'église – Frênes		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée de LARCHAMP	Mairie de Larchamp – 3 rue des Cloutiers à Larchamp		
							1	0006	Limite territoriale de la commune déléguée de SAINT CORNIER DES LANDES	Mairie de Saint Cornier des Landes – 13 place de l'Église à St Cornier		
							1	0007	Limite territoriale de la commune déléguée de SAINT JEAN DES BOIS	Mairie de Saint Jean des Bois – 501 le Bourg à St Jean		
							1	0008	Limite territoriale de la commune déléguée d'YVRANDES	Mairie d'Yvrandes – 701 le Bourg à Yvrandes		
01	1	07 – BAGNOLES DE L'ORNE NORMANDIE	**TORCHAMP**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 1 rue de la petite chapelle		
02	3	18 – RAI	**TOUQUETTES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – Le Bourg		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**TOURNAI SUR DIVE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	20 – TOUROUVRE AU PERCHE	**TOUROUVRE AU PERCHE**	10		10	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée de TOUROUVRE	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Salle des mariages - 3 place Saint Laurent en l'île d'Orléans – Tourouvre	x	x
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée d'AUTHEUIL	Mairie d'Autheuil – 10 Route Robert Giffard -Le Bourg – Autheuil		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de BIVILLIERS	Salle des fêtes de Bivilliers – 07 Rue des Bivillierois - Le Bourg – Bivilliers		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de BRESOLETTES	Mairie de Bresolettes – 17 Route de la Clairière de Bresolettes - Le bourg- Bresolettes		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée de BUBERTRE	Parking de la mairie - Route de la Clairière de Bresolettes - Le bourg- Bresolettes		
							1	0006	Limite territoriale de la commune déléguée de CHAMPS	Salle des fêtes de Champs – 1 Chemin de l'Abbé Fret - Le bourg- Champs		
							1	0007	Limite territoriale de la commune déléguée de LIGNEROLLES	Mairie de Lignerolles – 14 Route de Lignerolles – Lignerolles		
							1	0008	Limite territoriale de la commune déléguée de LA POTERIE AU PERCHE	Salle des fêtes de La Poterie au Perche - 88 Route de Rudelande - Le Bourg - La Poterie au Perche		
							1	0009	Limite territoriale de la commune déléguée de PREPOTIN	Mairie de Prépotin – 81 Route de la Lucasière- Le Parc Drouère -		
							1	0010	Limite territoriale de la commune déléguée de RANDONNAI	Mairie de Randonnai – 2 rue de la Mairie		
01	1	17 – ECOUVES	**TREMONT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**TRUN**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - salle de réunion		
02	3	09 – CETON	**VAL AU PERCHE**	6		6	1	0001	Limite territoriale de la commune déléguée du THEIL SUR HUISNE	**Bureau centralisateur de la commune** Salle des mariages – Mairie – 5 Place de la Mairie de Le Theil sur Huisne	x	
							1	0002	Limite territoriale de la commune déléguée de GÉMAGES	Salle polyvalente Paulette Deleuze- 10 rue de l'église Saint-Martin – Gémages		
							1	0003	Limite territoriale de la commune déléguée de LA ROUGE	Salle de la Mairie – 8 Le Bourg - La Rouge		
							1	0004	Limite territoriale de la commune déléguée de L'HERMITIERE	Mairie - rue de la Mairie - L'Hermitière		
							1	0005	Limite territoriale de la commune déléguée de MALE	Mairie – 14 Place de l'Egise - Mâle		
							1	0006	Limite territoriale de la commune déléguée de ST AGNAN SUR ERRE	Salle des mariages – 2 rue des Tilleuls - Saint Agnan-sur-Erre		
01	1	10 – DAMIGNY	**VALFRAMBERT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – rue de la Sicotière		
02	3	09 – CETON	**VAUNOISE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 8 Le bourg		
02	3	08 – BRETONCELLES	**VERRIERES**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 3 rue des écoles		
02	1	17 – ECOUVES	**VIDAI**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Salle des fêtes – Le Bourg		
03	2	15 – MAGNY LE DESERT	**VIEUX PONT**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie - 2 Place de la Mairie		
03	2	05 – ARGENTAN-2	**VILLEDIEU LES BAILLEUL**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		
02	3	16 – MORTAGNE AU PERCHE	**VILLIERS SOUS MORTAGNE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie – 4 rue de l'église		
2	3	21 – VIMOUTIERS	**VIMOUTIERS**	3		3	1	0001	délimité au nord par le C. D. 979, de l'avenue des Canadiens, de la rue Paul Creton, de la rue du Pont Vautier, à l'ouest par l'avenue du Maréchal Leclerc, l'avenue Maréchal Foch, l'avenue du Maréchal Lyautey, la route de Lisieux, la route de Livarot jusqu'à La Gosselinaie (limite département)	**Bureau centralisateur de la commune et du canton** Mairie – Place de Mackau	x	x
							1	0002	délimité au sud par le C. D. 979, l'avenue des Canadiens, la rue Paul Creton, la rue du Pont Vautier, la Côte de la Bergerie, à l'est par l'avenue du Maréchal Leclerc	Résidence Jeanne Lacroix – 4 bis rue Pernelle		
							1	0003	délimité au nord de la côte de la Bergerie, à l'est de l'avenue du Maréchal Foch, l'avenue du Maréchal Lyautey, la route de Lisieux, la route de Livarot	Espace Saint Exupéry – Rue François Mitterrand		
02	3	01 – AIGLE	**VITRAI SOUS L'AIGLE**	1	x		1	0001	Limite territoriale de la commune	Mairie		

Total	528